

Commune de Puissalicon

ARRETE N° 2024-38
Interdiction de circuler, stationner et dépasser " rue des Aires "

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 07 mars 2024, par laquelle la SAS Jean ROGER, représentée par Monsieur Michel ROGER, 64 route de Saint Pons – 34600 BÉDARIEUX, sollicite une autorisation de faire interdire la circulation ainsi que le stationnement et le dépassement devant le bien situé « 165 rue des Aires », afin de permettre le déroulement des travaux de réhabilitation des eaux usées et reprise de branchement,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement des travaux, la circulation de tous les véhicules ainsi que le stationnement et le dépassement seront interdits devant le bien situé « 165 rue des Aires », à partir du lundi 11 mars 2024 à 08H00, pour une durée de 10 jours.

Article 2

Le permissionnaire est autorisé à réaliser une tranchée de 20 mètres de long sur la chaussée.

Article 3

Le permissionnaire devra poser des panneaux de signalisation réglementaires pour assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

Article 4

Le permissionnaire devra remettre en état la chaussée à l'identique avant travaux.

Article 5

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et Monsieur le Maire de la commune de Puissalicon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le 08/03/2024

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 08/03/2024

Puissalicon le 08/03/2024

Michel FARENC
Maire

